

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MARS 2010

Présents : M. Jean-Paul DOUET, Mme Sylvie GON, M. Anthony NORMAND, Mme Rachel STEIN, Jacques MAQUET, M. Denis BOUCON, M. Daniel VONCK, Mme Isabelle CROMBEZ, Mme Odile FAUCHER, M. Jean-François PICOU, M. Raymond ANSART.

Mme Véronique LOCRE, secrétaire de Mairie

Présents dans la salle : Messieurs BARNEOUD, CHOLLET, GAILLARD, LAUDIJOIS, MOYON, TAVERNIER.

Secrétaire de séance : Mme Odile FAUCHER

Signature du compte-rendu du dernier conseil municipal par les membres présents.

ORDRE DU JOUR :

- **Délibérations**
 - **Renouvellement contrat eau potable**
- **Travaux en cours,**
- **Gestion des chemins (arrêté),**
- **Site : présentation,**
- **Communications diverses.**

Avant de passer à l'ordre du jour, M. le Maire demande à Messieurs BARNEOUD, CHOLLET, MOYON et TRAVERNIER de poser leurs questions (adressées par écrit la veille aux membres du conseil municipal).

Ce sont toujours les mêmes questions qui génèrent de la part de M. le Maire toujours les mêmes réponses et cela pour la énième fois. M. LAUDIJOIS répond en tant que représentant de l'Association Foncière de Remembrement (AFR) à la question de la modification du tracé des chemins ruraux, à savoir, qu'après le remembrement, la répartition des terres à été complètement redéfinie et comme toutes les parcelles devaient être accessibles, il était nécessaire de modifier le tracé des chemins. Ainsi on peut accéder à la forêt de la route de Baron par le nouveau chemin des Vaches. A la demande des intéressés, M. Le Maire indique que ces lettres seront publiées dans le prochain bulletin municipal.

Le conseil municipal ayant répondu aux questions, l'on peut passer à l'ordre du jour.

DÉLIBÉRATIONS

- **Gestion des chemins ruraux**

Le conseil municipal, en accord avec l'Association Foncière de Remembrement (AFR) doit décider de l'emplacement de la pose des panneaux interdisant à tous les véhicules (sauf naturellement aux engins agricoles), l'accès aux chemins ruraux. Il est proposé qu'un panneau soit donc posé à l'entrée du chemin des Vaches en accord avec la commune de Baron et un second à l'entrée du chemin, après le chemin à gauche qui contourne la Maison des Loisirs, pour permettre aux personnes qui s'y engageraient de pouvoir rejoindre la route d'Ermenonville. Ces propositions sont acceptées à l'unanimité.

- **Renouvellement contrat eau potable**

M. le Maire rappelle que le contrat d'eau potable avec la SAUR a été renouvelé jusqu'au 31 juillet 2010. M. le Maire propose qu'il soit à nouveau renouvelé au minimum jusqu'au 31 décembre 2010 car aucune décision concernant le forage d'un puits n'est encore prise. Nous avons sollicité l'Association Départementale pour les Territoires de l'Oise (ADTO) pour préparer la délégation de service Public (DSP). Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

TRAVAUX EN COURS

- **Eclairage public** : Le remplacement des candélabres de l'éclairage public de la rue du Moutier, prévu en février, sera effectué dès que l'entreprise STPEE aura reçu le matériel adéquat - le matériel qui lui a été livré étant non conforme.

- Groupe scolaire :
 - des devis ont été demandés à plusieurs entreprises pour fermer une partie du préau et agrandir la salle de restauration. Même démarche pour la véranda qui agrandira le périscolaire. Nous sommes en attente de réponses.
 - Ecole Numérique et Rurale (ENR) : le tableau numérique à été mis en place dans la classe de Mme BOITEL Colette. Les ordinateurs devraient être installés le mois prochain. Dans le cadre de ce programme, les institutrices suivront une formation.
- Logement de la Sablière : ce logement est en cours d'isolation et de rénovation.
- Eglise : le coq, en tombant du clocher lors de la dernière tempête, s'est cassé et dans sa chute a endommagé le toit de l'église. L'assurance applique une franchise de 10% sur le montant des dommages avec un minimum de 603€ et un maximum de 1408€. La société CRÈTÈ nous a adressé un devis d'un montant total de 34 635.22€ dont 25 286.83€ pour le remplacement de la croix et du coq en tête de la flèche du clocher (exclue l'installation du paratonnerre) et 28 959.21€ pour la réparation de la couverture endommagée par la chute du coq. M. le Maire a contacté la société afin de demander la révision de ce devis. En effet, le détail indique l'utilisation d'une nacelle élévatrice avec opérateur qualifié pour un montant de 7970.32€/jour + l'utilisation d'une grue avec un opérateur pour monter la croix et le coq pour un montant de 7932.60€/jour. M. le Maire ne juge pas nécessaire d'utiliser 2 engins élévateurs pour monter l'opérateur et le coq. Nous sommes donc en attente d'un nouveau devis.
- Parc naturel Régional (PNR) : dans le cadre du programme de la gestion différenciée, le PNR a accepté notre candidature. Messieurs BOUCON Denis, MILLOCHAU Nicolas, et JOZWAK Jean-Paul vont suivre une première formation le 30 mars 2010.
- Site Internet de la commune : M. le Maire présente, en vidéo-projection, le site Internet de la commune qui devrait être opérationnel fin avril et consultable par la population.

COMMUNICATIONS DIVERSES

- Le 18 avril 2010, une course cycliste, le « 53^{ème} circuit du Valois » passera de 9h12 à 12h54 une première fois en allant de Baron à Nanteuil et une seconde fois en allant de Versigny à Baron.
- Les 23 mai 2010, le convoi du 6^{ème} « Free Meeting Harley Davidson » venant d'Ermenonville et allant vers Nanteuil passera dans notre commune.
- Le cirque NANCY BARRETS nous a adressé une demande d'autorisation pour présenter un spectacle le week-end du 6 et 7 juin 2010. La Maison des Loisirs étant louée, cette autorisation ne peut être donnée.
- Les budgets devant être votés avant le 15 avril 2010, le prochain conseil municipal est avancé au lundi 12 avril 2010.
- La commission finances se réunira le 6 avril 2010 à 20h30.
- Une date doit être fixée afin de réunir la commission des impôts.

La séance est levée à 22h15.